



Ecole VTT de la section VTT CC Liffré

Règlement de fonctionnement 2022/2023.

- 1- L'admission à l'école VTT du CC Liffré ne sera effective qu'après acceptation des règles définies des points 2 à 9 du présent règlement.
- 2- La section VTT du CC Liffré est une composante de l'association sportive CC Liffré adhérente à la Fédération Française de Cyclisme. Son premier objectif est que ses adhérents participent aux compétitions régionales. Pour cela elle a créé une école VTT qui fonctionne dans ce cadre et dans cet objectif.
- 3- L'Ecole VTT fonctionne chaque :
 - Mercredi de 14h15 à 16h30 (**14h à 16h30 1^{ère} journée**) pendant les périodes scolaires sur le site de La Croisette à Liffré. Pas d'école VTT pendant les vacances scolaires.
 - Samedi de 9h30 à 11h30 Créneau ouvert à tous les pratiquants VTT et Trial qui veulent participer aux compétitions (Hors vacances scolaires). Nous avons déjà 3 parents formés spécifiquement à l'encadrement trial – d'autres peuvent naturellement se joindre et se former. Entraînement XC (Cross-Country) : nous avons besoin d'un minimum de parents disponibles pour aller rouler – en espérant que ce créneau soit plus favorable à la pratique puisqu'en dehors de la semaine typique de travail
- 4- Elle est ouverte aux enfants qui seront âgés de 7 ans à 16 ans dans l'année 2023. Nés entre 2007 et 2016.
- 5- Equipement exigé :
 - a. Matériel :
 - VTT en bon état : frein correctement réglés et efficaces ;
 - Embouts de guidon obturés ;
 - Embouts de câbles protégés ;
 - Changement de vitesses fonctionnel ;
 - Chambre à air de rechange aux bonnes dimensions ;
 - b. Equipement vestimentaire :
 - Casque homologué parfaitement adapté à la taille de la tête de l'enfant et correctement attaché
 - Gants longs fortement conseillés ;
 - Vêtements adaptés pour les différents types de météo. Le site dispose de vestiaires où les enfants peuvent se changer. Il est important de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Le club n'est pas responsable de la perte des équipements vestimentaires et matériel ;
 - Avoir toujours à boire quelle que soit la saison ;
 - Une barre de céréales peut être utile en cours d'après-midi ;
 - Maillot du club obligatoire. Un maillot du club est fourni à tarif préférentiel. Pour cela la section organisera :
 - Le samedi 17 septembre de 10h à 12h à La salle Méliès (espace intergénération) essayage et prise de commande et une mini braderie ;
 - Un autre samedi, lieu et horaire à définir, pour la distribution des équipements.

6- **Coût pour l'année** : la première année compte 15 mois, de septembre 2022 à décembre 2023.

- a. Cotisation club **10,00€** par foyer familial
- b. Cotisation école VTT : **40,00€**
- c. Licence FFC incluant l'assurance : **57,00€**

7 - **Objectifs de l'école VTT** :

- d. Apporter aux jeunes les bases techniques de la pratique du VTT ;
- e. Préparer les jeunes à la compétition, pour cela les enfants devront :
 - i. Participer à tous les exercices des différentes disciplines du VTT : Descente, Trial (maniabilité pour les plus jeunes) et X-Country proposés par l'encadrement de l'école VTT ;
 - ii. Respecter les consignes de sécurité et de fonctionnement des exercices proposés. Il est interdit d'utiliser la piste de descente et de pump-track sans autorisation et sans surveillance des encadrants.
 - iii. Participer à des compétitions départementales et régionales FFC et notamment aux épreuves de TDJV (Trophée Départemental du Jeune Vététiste) et de TRJV (Trophée Régional du Jeune Vététiste) ;

8 - **Les parents, représentants légaux, s'engagent à participer à la vie du club, dans un esprit de convivialité :**

- i. En s'impliquant sur les organisations de compétitions ou de loisirs ;
- ii. En participant à l'entretien de certaines parties du site de La Croisette ;
- iii. En conduisant leurs enfants aux compétitions régionales ;
- iv. En participant à l'Assemblée Générale de notre section.

9 - **Le non-respect d'un des points de ce règlement par l'adhérent mineur et (ou) par ses représentants légaux signataires de ce règlement pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent ou le non-renouvellement de l'adhésion et de la licence de l'adhérent sans remboursement de tout ou partie des cotisations et licence.**

Fait à Liffré le

Pour la section VTT
du CC Liffré
La secrétaire

Nom Prénom de
l'adhérent

Nom Prénom du représentant
légal

Signature précédée de la
Mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la
mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la
mention « Lu et approuvé »

